



Le Patriote

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU VENDREDI

25 Centimes le numero

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	42	fr. 00
	Six mois.	6	0
Outre-mer, Un an.	45	00	
	Six mois.	8	00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face le Lavoir Public.

INSERTIONS:

6 fr 30
00

DERNIÈRES NOUVELLES.

M. Germain Casse, gouverneur de la Martinique, ayant été appelé à d'autres fonctions, M. Moracchini remplira l'intérim jusqu'à l'arrivée de M. Nouet, nommé aux lieu et place de M. Germain Casse.

M. Nouet est actuellement à la tête des établissements Français de l'Inde. Nous croyons savoir qu'il ne prendra qu'un congé d'un mois et que M. Moracchini, notre nouveau gouverneur ne fera que passer à Paris pour y prendre ses instructions. Il est donc certain que M. Moracchini sera parmi nous vers la fin de novembre.

UN RÊVE.

« Au diable le gouvernement de la colonie et ses honneurs!... Au diable les galloons et les broderies dont je suis affublé!... Au diable les conseillers qui ne lèchent mes bottes que pour me faire entasser sottises sur sottises!... Au diable, tous ces fonctionnaires et employés qui me détestent et me jalouvent!... Au diable Saint-Pierre et les Saint-Pierrais!... Au diable tout le monde!!! Je veux vivre à Langlade. J'y veux rester toujours, ne serait-ce que comme simple gendarme. On ne peut pas me refuser cette faveur, à moi militaire, officier supérieur, riche de 23 ans de services actifs dont 2 au Sénégal et en Cochinchine (où j'ai eu une attaque de migraine) et le reste à Saint-Pierre.— De partout les diables, je resterai à Langlade, au milieu de ses forêts giboyeuses et de ses rivières poissonneuses, dussé-je y manger du foin!... Voilà mon ultimatum.»

—Ah, mais non ! pas de ça, Lisette !...Où

la chèvre est attachée il faut quelle brouste. Tu étais sous-commissaire de 2^e classe du cadre colonial (vieux jeu) et tu y serais mort à ton tour de retraite si, sur les instances d'un vieux général, que j'envoie aujourd'hui au Sénégal, je ne t'avais bombardé Directeur de l'Intérieur. Et tu n'es pas content ?.... Rappelle-toi, petit, ce que tu as fait et tu verras que tu as encore mieux que tu ne mérites :

« A peine installé dans tes nouvelles fonctions tu t'es emparé de l'esprit du Général et tu as manœuvré de manière à lui faire faire tant de bêtises (pas à moi l'expression) qu'il s'est vu un jour dans la nécessité de filer sans tambour ni trompette, me tombant ainsi dans les jambes alors que je le croisais en tête à tête avec ses congénères de Langlade.

« Tu as su faire jouer les ficelles et
» m'amener à te laisser l'intérim d'un
« gouvernement que tu convoitais, me
» laissant prendre à tes gasconnades. Tu
» connaissais le pays et ses aspirations
» mieux que personne; tu avais les sympa-
» thies de la population dont tu tutoyais
» la plus grande partie et tu avais su te
» faire passer auprès d'elle pour le
» Messie attendu depuis si longtemps. Tu
» étais l'unique, le sans-pareil, l'incompa-
» rable, le seul capable de ramener les
» Saint-Pierrais aux bons sentiments de
» paix et de concorde dont ton prédéces-
» seur les avait écartés.... »

Je me suis laissé prendre à tes forsanteries.

Regarde autour de toi et contemple ton œuvre.

Jeannot avait encore su se conserver quelques amis ou au moins des semblants d'amis. Où sont les tiens ? ... Tous évanouis ! ... Tu viens de l'avouer, ceux qui t'approchent te détestent ou te jaloussent et je sais pertinemment que ceux que tu as opprimés te narquent et t'effraient.

Et après cette belle œuvre, tu voudrais prendre ta retraite? Non, petit, non —

Tu n'as pas su mener la barque que tu t'étais vanté de si bien conduire; tu seras puni. — Ta punition est commencée? Tant mieux. Qu'elle continue! Tu subiras les sarcasmes et les quolibets des St-Pierrais et tu resteras l'objet de la jalousie des fonctionnaires tes anciens supérieurs et camarades; tu continueras à faire cirer tes bottes par certains décrotteurs, pour si répugnans que tu les tiennes; tu resteras le très-humble et très-obéissant serviteur de ton *chef de chantier*; tu feras des syphons et des dragages d'ins le roc vif; tu mangeras le Pain de sucre, la Vigie, et le Grand Colombier, mais tu ne mangeras pas de foin; tu boiras le Goëland, Richepomme et le Barachois, si tu le veux, mais aussi tu brouteras là où je t'ai attaché jusqu'à ce que je t'en relève. —

Voilà ta punition.

Si tu bronches, je te casse aux gages,
je te *reflanque* dans la 2^{me} classe des sous-
commissaires coloniaux (vieux jeu) ! Ge-
jour là, tu seras libre de manger des char-
dons s'il t'en prend fantaisie.

Pixi. — »

A ce mot, prononcé d'une voix forte, je me suis éveillé. — Je vous l'avoue sans honte, lecteurs du Patriote, je m'étais endormi dans mon fauteuil devant une brochure intitulée « *Etude sur l'art de tout promettre sans rien tenir, par un ancien officier supérieur* » et j'avais rêvé ce que je viens de vous narrer. Je me rappelle encore la voix des deux interlocuteurs: la 1^{re} semblait sortir d'un chantre de la Chapelle Sixtine, l'autre, qui avait beaucoup d'analogie avec le son du baryton de notre Société Musicale devait appartenir à un gros personnage, un sous-sécrétaire d'État aux colonies par exemple.

HENRIOT DES BROUSSSES.



MUNICIPALITÉ

DE ST-PIERRE

(Suite et fin).

Ecole actuelle des garçons

Planchers de tout le rez de chaussée 500 fr.

Ille aux Chiens

Réfection de la couverture, réparation des clabords et peinture extérieure 3400
Peinture du presbytère 400
Réparation de la maison d'école 1500
Deux cheminées dans les lavoirs 300

Si cette dépense de 15,900 fr. paraît lourde, au premier abord, il n'y a qu'à se rendre compte de l'état de délabrement dans lequel se trouvaient tous les édifices communaux pour n'avoir pas été entretenus durant une année. D'un autre côté ce chiffre représente en réalité la dépense de deux années d'entretien à 7500 francs. Voilà où mène l'économie d'administrateurs d'une nouvelle souche.

Entretien de la compagnie des sapeurs-pompiers 4500

La solde et l'habillement de la compagnie des sapeurs-pompiers se montent à la somme de 3500 francs, les 1000 francs en plus sont destinés à l'installation du nouveau magasin dans les caves de l'école, rue de la Poudrière. L'utilité et les services rendus par la compagnie sont indéniables et classés dans ce qu'il y a de plus obligatoire.

Travaux des rues et conduites d'eau 18,000

Voilà un bien gros chiffre qui va sembler bien exorbitant aux profanes; mais il est facile de se rendre compte qu'il est en dessous de la vérité par suite du mauvais état dans lequel se trouvent toutes les rues, sans parler de la création de rues nouvelles et de l'établissement d'une conduite d'eau votée depuis deux ans pour la rue Gervais.

Cales et quais 7277

Une des principales dépenses de la municipalité avec les rues, et d'autant plus obligatoire que les quais doivent être mis à tout instant à la disposition du commerce. Répartie entre chaque cale cette dépense un peu élevée est la conséquence d'un abandon complet pendant 18 mois ce qu'il est facile de constater.

Aqueduc rue de l'Hôpital 25 mètres cubes maçonnerie. 750

Quais fonds du Barachois.

Cinq attrapes pour embossage de goélettes l'hiver 500

Quai du littoral.

Revêtement en madriers 170 mètres 680

Quai du commerce

Revêtements en madriers 120 mètres c 480

Cale du commerce

Tablier en boisde 10 c. 255 mètres c 1275

Quai central

Revêtement en madriers 55 mètres c 220

Quai la Roncière

Revêtement dans le dock 150 m. c 640

Tablier du quai de 340 m. c 1360

Quai prolongement de la rue de Sèze

30 mètres cubes maçonnerie 900

118 mètres c. de madriers 472

Eclairage de la ville 6000

L'éclairage de la ville réparations et fournitures comprises, coûte bien ou mal 5000 francs auxquels cette année on ajoute 1000 francs pour achat et pose de réverbères neufs dans la haute ville. J'aimais on ne s'était tant aperçu de l'utilité des réverbères que depuis que la municipalité n'est plus dans les moyens de donner de la lumière à profusion. Aussi ne trouverons nous point de gens qui soient disposés à soutenir que ce soit une dépense de fantaisie.

Achèvement de l'école 11,668 francs.

Voilà où la surprise va être grande pour ceux qui annonçaient une dépense supplémentaire de 100 à 150,000 francs. Pas possible! ils se sont trompés et nous avions raison c'est 116,680 fr. Non, messieurs les pessimistes, le Conseil municipal s'entient à onze mille six cent soixante huit francs et vous en donne la preuve :

268 mètres de conduites d'eau 15,000 k. 3700

3 bouches d'incendie et une vanne 600

Terrassement de la dite conduite 2000

Distribution de l'eau dans le Bâtiment 500

Lieux d'aisances.

10,500 briques 848

Main d'œuvre 945

Creusement de la fosse 150

Construction du Bois 757

2 Water-closets 300

2 Buffets et 4 armoires 360

1 Grand perron en granit façade est 1218

2 " " " ouest 300

2 escaliers en bois pour les élèves 290

2 portes de cave 270

1 cloison de séparation 130

Subventions

Au médecin civil 4000

Au Bureau de bienfaisance 11,000

Quinze mille francs qui sont du domaine des pauvres et l'on ne peut pas plus leur enlever les soins médicaux que le pain qui leur est fourni chaque jour.

Dépenses d'exercice clos 6000 francs.

Un souvenir de la Délégation municipale qu'il faudra bien payer quand même

mais pas sans argent. C'est là un reproche à faire aux auteurs du vote du 11 novembre de ne pas avoir au moins laissé le temps moral à la municipalité nouvelle de payer les frais de leur triumvirat.

Tel est grosso modo le développé du budget municipal pour 1891, qui se monte à 171,000 francs de dépenses toutes obligatoires et qui n'atteint que 107,000 fr. de recettes. D'où une différence de 64,000 fr. qui ne serait pas à combler si la suppression de l'octroi de mer n'avait été le fait plutôt de mécontents déçus que d'administrateurs désintéressés et éclairés.

LA GUILLOTINE A ST-PIERRE.

Tandis qu'en Amérique on faisait la malheureuse tentative d'exécution par l'électricité, en France, l'exécuteur des hautes œuvres, M. Deibler, s'occupait de faire construire six guillotines. C'est rue de la Folie-Regnault, presque à l'angle du passage de ce même nom, dans un hangar de forme bizarre, que sont, aujourd'hui, rangés sur une seule ligne, les six funèbres appareils.

D'habitude, ce hangar ne contenait que deux guillotines: celle dont on se sert à Paris et celle, plus petite, qu'on transporte en province pour chaque exécution.

Les six nouveaux appareils, construits sur le modèle de cette dernière, sont destinés à la Cochinchine, au Tonkin, à Saint-Pierre-et-Miquelon et aux établissements français de l'Océanie. Les deux autres ont été demandées par l'administration pénitentiaire des colonies pour la Guyane: elles sont destinées, l'une à Cayenne, l'autre au Maroni.

Le prix de chacune est de 3,000 fr.

Il va de soi que ces trois mille francs seront demandés au Conseil Général et il va de soi aussi, du moins nous l'espérons, que notre assemblée locale refusera de les voter.

LES DISCIPLINAIRES

Le détachement des disciplinaires coloniaux nous reste définitivement cette année. Plusieurs raisons ont contribué à son maintien à Saint-Pierre jusqu'au mois d'octobre 1892. A cette époque il sera transféré à Diégo-Suarez et fusionné avec la deuxième compagnie de ce corps spécial.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE.

Nous avons reçu, pour les familles Poirier et Ilharéguy, les sommes suivantes qui leur seront distribuées proportionnellement.

MM. Théodore Clément . . .	10f. 00
F. Couturier.	10 "
P. Mazier.	10 "
L. Bourget.	10 "
S.-M. Légasse, neveu. . .	10 "
F. Lechevalier	5 "
H. Leconteur	5 40
J. Coatleven	5 40
L. J.	5 40
Maurice Clément.	2 "
J. Clément père	5 "
Heudes	2 70
E. Claireaux	2 70
E. Norais	2 70
C. Chartier	2 70
E. Théault	2 70
E. Guelavas.	5 "
E. P.	2 70
M ^{mes} Th. Clément	5 "
F. Couturier.	5 "
M ^{mes} Anita Clément	2 "
Inès Clément	2 "
Adèle Clément	2 "
Marie Allain	2 70

Nous adressons de nouveau, à nos abonnés et à nos amis, en faveur des veuves et des orphelins de nos infortunés compatriotes, le plus chaleureux appel.

M. L'ABBÉ GUEGUEN.

M. l'abbé Guéguen, curé de l'Île aux Chiens, a quitté hier, par l'Indre, notre colonie. Il se rend en France avec un congé qui lui permettra de faire liquider sa pension de retraite.

M. l'abbé Guéguen est unanimement regretté de ses paroissiens qui, au printemps dernier, ont adressé au Ministre de la marine et des colonies une pétition demandant pour cet ecclésiastique la croix de la Légion d'honneur.

Il serait trop long de rappeler ici les services de M. l'abbé Guéguen et de retracer sa carrière toute de dévouement désintéressé. Disons seulement qu'il est le fondateur de l'Église de l'Île aux Chiens à la construction de laquelle il a consacré non-seulement ses efforts et ses travaux, mais encore son argent et que l'indépendance de son caractère ainsi que son libé-

ralisme intelligent lui avaient valu auprès des petits pêcheurs la considération et l'autorité d'un véritable chef de famille.

Son successeur est M. l'abbé Muespach, de la congrégation du Saint-Esprit.

LA QUESTION DU FRENCH SHORE.

Au cours de la dernière session du Conseil Général de l'Ille et Vilaine, MM. Guibert, Le Joliff, Fontan et de Lorgesil ont déposé un vœu tendant à ce qu'aucune modification ne soit apportée aux traités existants nous donnant le droit de pêche et d'habitation sur le littoral de l'île de Terre-Neuve appelé French Shore, ce droit étant notre seule garantie au point de vue de la question de la boëtte indispensable aux pêcheurs français. Plus de 10,000 hommes chaque année partent des ports de France pour aller faire la pêche à Terre-Neuve. C'est donc plus de 10,000 pêcheurs français que nous avons à défendre, dit M. Guibert. En conséquence, proposition est faite au Conseil Général d'émettre un vœu appuyant la demande qu'aucune modification ne soit apportée au traité d'Utrecht en date du 3 septembre 1713, signé par le roi Georges et annexé au traité de Versailles.

Les conclusions de M. Guibert ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil Général.

On le voit, la délibération de notre assemblée locale sur la même question ne sera pas une manifestation isolée et les éléments ne manqueront pas aux Chambres lorsqu'il s'agira de trancher définitivement le différend.

CHOSES ET AUTRES.

Un joli mot d'enfant. La marraine à son filleul :

— Voyons, lequel aimes-tu mieux que je te donne : un gros mouton blanc ou un polichinelle ?

L'enfant, après avoir réfléchi :

— Un polichinelle... pour mettre à cheval sur le mouton !

Un jeune recrue se présente à la visite du docteur :

— Où vous sentez-vous mal, mon garçon ?

— Au régiment, docteur.

Le jeune Toto, revenant de l'école, rapporte à ses parents un cahier tout taché d'encre :

— Et bien ! c'est du propre, dit la mère, voilà un cahier perdu, tu sera puni.

— Maman, dit le jeune Toto, ce n'est pas ma faute ; j'ai un voisin qui est nègre, c'est lui qui a saigné du nez sur ma page.

M. le maire lit devant les jeunes époux l'article du code où il est dit que la femme doit suivre son mari partout.

— Partout ? interrompt la jeune femme.

— Oui, répond le maire.

Et la jeune femme de répondre, très effrayée, en montrant son mari :

— Mais il est chauffeur sur l'Orient-Express !

On cause sur la plage.

— Tiens ! voilà M. et M^{me} Zède. Quel heureux ménage ! trois enfants en trois ans.

La petite Zoé, qui entend le propos, réfléchit un instant, puis s'écrie :

— Mais quelle famille s'ils vivent cent ans !

Dans un salon :

Une dame minaudant, à un officier :

— On ne peut nier, mon cher lieutenant, que toutes les femmes aient une grande sympathie pour les membres du corps militaire.

— Très flatteur pour nous tous, madame.

— Ce sont les meilleurs époux !

— Oh ! madame !

— Certainement. Ne sont-ils pas habitués à la subordination ?

Le Gérant, A. Lemoine.





ANNONCES

A VENDRE

La pirogue PANNE, construite en France en 1886, avec tous ses agrès et apparaux, warys, seine, etc. etc.

S'adresser à M. BLOUET, Jean-Marie, à l'Île aux Chiens.

A VENDRE

Une

BELLE PROPRIÉTÉ

mesurant 640 mètres

située rues Gervais et du Barachois



comprenant :

MAISON D'HABITATION, MAGASIN, LAVOIR, fontaine, jardin et cour.

S'adresser à M. Joseph BRY.

A LOUER

UN ATELIER DE FERBLANTRIE

AVEC TOUT L'OUTILLAGE

S'adresser à

J.-B. LAFITTE, ainé.

AVIS.

M. A. Lemoine a l'honneur d'informer le public qu'il a reçu un choix très-varié de caractères typographiques et qu'il est à partir de ce jour à même d'exécuter tous les travaux d'impression qu'on voudra bien lui confier, de quelque nature qu'ils soient.

Ses prix très-modérés, sont ceux de la Chambre syndicale de Paris.

A LOUER

POUR LE JOUR SAINT-MICHEL PROCHAIN.

UNE MAGNIFIQUE MAISON

SITUÉE RUE DE L'HOPITAL



comprenant

4 APPARTEMENTS AU REZ DE CHAUSSÉE

4 CHAMBRES A COUCHER ET GRENIER

CAVE AVEC FONTAINE. — MAGASIN ET JARDIN.

S'adresser à M. Jules LAPAIX.

THELOT FRANÇOIS

Quai de la RONCIÈRE et Rue du BARACHOIS.

MONUMENTS FUNÈBRES

en tous genres

ENTOURAGES DE TOMBES EN FER FORGÉ

sur plan ou sur mesure

A VENDRE

CHRONOMÈTRE WINNERL

S'adresser à l'Imprimerie A. LEMOINE, rue Gervais ou à M. POULAIN, horloger, rue Bisson.

Saint Pierre. — Imp. A. Lemoine.